

REGLEMENT COUPE REGIONALE VTT



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**
LA RÉUNION



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1. DEFINITION | 2 |
| 2. PARTICIPATION | 2 |
| 3. CALENDRIER DES MANCHES | 2 |
| 4. CATEGORIES..... | 2 |
| 5. CIRCUIT | 3 |
| 6. RAVITAILLEMENT | 3 |
| 7. ENGAGEMENTS | 3 |
| 8. MATERIEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE | 3 |
| 9. MISE EN GRILLE | 4 |
| 10. GRILLE DES POINTS | 4 |
| 11. CLASSEMENTS | 4 |
| 12. CEREMONIES PROTOCOLAIRES..... | 5 |
| 13. PENALITES..... | 5 |
| 14. LES RECLAMATIONS | 6 |
| 15. COLLEGE DES ARBITRES..... | 6 |

1. Définition

Le comité régional de cyclisme de la Réunion et la commission de VTT-XC, met en compétition la Coupe de VTT Cross-country.

Tout compétiteur qui prend part à cette épreuve est censé connaître le présent règlement.

Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. Participation

Le classement général de la coupe régionale de VTT XCO est ouvert exclusivement aux licenciés de Fédération Française de Cyclisme.

La participation des non licenciés (18 ans et plus) munis d'une carte à la journée est possible sur l'ensemble des manches. Le pilote ne sera pas classé au classement général de la coupe.

Il n'y a pas d'épreuve spécifique pour les non licenciés, le titulaire d'une carte à la journée participera à la course de sa catégorie d'âge.

3. Calendrier des manches

| Date | Intitulé de l'épreuve | Organisateur | Lieu | Catégories |
|---------------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Dimanche 20 mars | XC St André | 4C | SAINT-ANDRE | Toutes |
| Dimanche 24 avril | XC Terrain 4x4 St François | VCSD | SAINT-DENIS | Toutes |
| Dimanche 29 mai | XC Ste Rose | VCSR | SAINTE-ROSE | Toutes |
| Dimanche 5 juin | XC du Maïdo - Championnat régional | AVR | MAIDO | A partir de minime |
| Lundi 15 août | XC Cilaos | CBT | CILAOS | Toutes |
| Dimanche 9 octobre | XC de Petite-île | CCPI | PETITE-ILE | Toutes |
| Dimanche 23 octobre | XC de Saint-Joseph | VCSJ | SAINT-JOSEPH | Toutes |
| | | | | |

La commission se réserve le droit de valider l'organisation d'une course à la demande d'un club

4. Catégories

| Catégorie | Agés | Temps de course | Observations |
|---------------|-------------|-----------------|---|
| Pré-licenciés | 5 à 6 ans | 5 à 8 min | Pratiquement plat (accompagné par un éducateur) |
| Poussins | 7 à 8 ans | 8 à 12 min | Pratiquement plat (accompagné par un éducateur) |
| Pupilles | 9 à 10 ans | 12 à 20 min | Pratiquement plat |
| Benjamins | 11 à 12 ans | 20 à 25 min | Peu de dénivelé |
| Minimes | 13 à 14 ans | 25 à 40 min | Dénivelé < 200 mètres |
| Cadets | 15 à 16 ans | 45 min à 1H | Dénivelé < 300 mètres |
| Juniors | 17 à 18 ans | 1H à 1H15 | Scratch |
| Espoirs | 19 à 22 ans | 1H15 à 1H30 | |
| Seniors | 23 à 29 ans | 1H20 à 1H40 | |
| Master 1 | 30 à 34 ans | 1H15 à 1H30 | Master 10 |
| Master 2 | 35 à 39 ans | 1H15 à 1H30 | |

| | | | |
|----------|----------------|-------------|-----------|
| Master 3 | 40 à 44 ans | 1H15 à 1H30 | Master 20 |
| Master 4 | 45 à 49 ans | 1H15 à 1H30 | |
| Master 5 | 50 à 54 ans | 1H15 à 1H30 | Master 30 |
| Master 6 | 55 à 59 ans | 1H15 à 1H30 | |
| VAE | Espoir et plus | 1H15 à 1H30 | |

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licences dans les catégories.

Les pilotes Masters titulaires d'une licence 3^{ème} catégorie peuvent choisir de courir dans la catégorie « Scratch » ou dans la catégorie Master correspondant à leur âge. Par défaut, c'est la catégorie d'âge qui sera prise en compte. Pour faire valoir son droit à courir dans la catégorie « Scratch » le pilote devra formuler sa **demande par écrit à la CRVTT-XC au moins 15 jours avant sa 1^{ère} manche. Le choix sera acté pour l'ensemble des manches à l'exception du championnat qui restera au choix de l'intéressé.**

5. Circuit

Le parcours à partir de la catégorie minimale aura une longueur comprise entre 4 et 6 km (avec un temps de course compris entre 15 et 18 minutes par tour pour la catégorie scratch), et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Dans la mesure du possible le dénivelé sera compris entre 100 et 150m par tour pour la catégorie scratch.

L'organisateur pourra s'appuyer sur la commission pour établir et valider son parcours.

6. Ravitaillement

Le ravitaillement solide et liquide ne sera autorisé que dans les zones prévues à cette fin.

7. Engagements

Les inscriptions seront effectuées par les clubs, directement sur le site du chronométreur. Les inscriptions devront être effectuées à midi au plus trois jours ouvrés avant l'épreuve (soit le jeudi midi pour une course ayant lieu le dimanche sans jour férié). Au delà de ce délai, une majoration de 15€ sera appliquée à chaque inscription.

Le règlement des droits s'effectuera le matin de l'épreuve à la table d'émargement. Tout coureur inscrit sera tenu de régler son engagement (sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collègue des arbitres).

L'émargement sera clôturé ½ heure avant le départ.

8. Matériel et assistance technique

Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de La Réunion de cross-country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors officiels du Comité Régional De Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doit être conservé dans sa configuration originale, aucune découpe ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

- Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.
- En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même club.
- Les zones d'assistance technique sont réservées à un maximum de 2 représentants par club.
- Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs **est interdite**.

9. Mise en grille

Pour la première manche, la mise en grille sera effectuée selon le classement de la coupe régionale de l'année précédente et de la règle 2/3 - 1/3 pour l'intégration des pilotes de 1^{ère} année. Soit pour une ligne avec 5 pilotes, trois 2^{èmes} années et deux 1^{ères} années.

Pour les autres manches, la mise en grille sera effectuée en fonction du classement provisoire de la coupe.

Pour la manche finale servant de support au championnat, les porteurs des maillots de champion seront replacés en 1^{ère} ligne.

Pour toutes les catégories, la zone de départ est réservée aux seuls pilotes et officiels.

10. Grille des points

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| 1 | 100 | 11 | 44 | 21 | 30 | 31 | 20 | 41 | 10 |
| 2 | 90 | 12 | 42 | 22 | 29 | 32 | 19 | 42 | 9 |
| 3 | 81 | 13 | 40 | 23 | 28 | 33 | 18 | 43 | 8 |
| 4 | 73 | 14 | 38 | 24 | 27 | 34 | 17 | 44 | 7 |
| 5 | 66 | 15 | 36 | 25 | 26 | 35 | 16 | 45 | 6 |
| 6 | 60 | 16 | 35 | 26 | 25 | 36 | 15 | 46 | 5 |
| 7 | 55 | 17 | 34 | 27 | 24 | 37 | 14 | 47 | 4 |
| 8 | 51 | 18 | 33 | 28 | 23 | 38 | 13 | 48 | 3 |
| 9 | 48 | 19 | 32 | 29 | 22 | 39 | 12 | 49 | 2 |
| 10 | 46 | 20 | 31 | 30 | 21 | 40 | 11 | 50 | 1 |

Les pilotes qui abandonnent seront classés au nombre de tour effectué et se verront attribuer les points de leur position.

Les points seront doublés pour la manche qui servira de support au championnat régional XCO 2022 (XC du Maïdo le 5 juin).

11. Classements

Un classement individuel par catégorie sera établi pour chaque manche de la coupe régionale de XCO. Ce classement sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier pilote.

Le classement général de la coupe régionale sera publié dans un délai de 2 jours suivant l'épreuve. En plus de l'envoi aux présidents des clubs participants par messagerie, le classement actualisé sera publié sur le site internet du comité régional (<https://www.comitecyclismereunion.re>) dans ce même délai.

A l'issue de chaque manche, un classement par club sera réalisé. Ce classement sera effectué en additionnant les points du meilleur classé par club dans chaque catégorie. Comme pour l'individuel, le cumul des manches donnera lieu à un classement général.

Tableau de synthèse des récompenses

| CATEGORIE | GENRE | MANCHE | CLASSEMENT GENERAL | CLASSEMENT CLUBS |
|------------------|---------|---------|--------------------|------------------|
| Pré-licenciés | Filles | OUI | OUI | Scratch |
| | Garçons | OUI | OUI | |
| Poussins | Filles | OUI | OUI | Scratch |
| | Garçons | OUI | OUI | |
| Pupilles | Filles | OUI | OUI | Scratch |
| | Garçons | OUI | OUI | |
| Benjamins | Filles | OUI | OUI | Scratch |
| | Garçons | OUI | OUI | |
| Minimes Cadettes | Filles | OUI | OUI | OUI |
| Juniors Seniors | Filles | OUI | OUI | OUI |
| Minimes | Garçons | OUI | OUI | OUI |
| Cadets | Garçons | OUI | OUI | OUI |
| Juniors | Garçons | OUI | OUI | OUI |
| Espoirs | Garçons | OUI | OUI | Scratch |
| Scratch | Garçons | OUI | OUI | |
| Master 1 | Garçons | Scratch | Scratch | Scratch |
| Master 2 | Garçons | | | |
| Master 3 | Garçons | Scratch | Scratch | Scratch |
| Master 4 | Garçons | | | |
| Master 5 | Garçons | Scratch | Scratch | Scratch |
| Master 6 | Garçons | | | |
| VAE | Filles | Scratch | Scratch | Scratch |
| | Garçons | | | |

Les récompenses seront attribuées comme ci-dessus sous réserve des éléments suivants :

- Pour une manche, il faut minimum 3 participants.
- Pour le classement général, le minimum est fixé à 5 participants.

12. Cérémonies protocolaires

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est le seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur.

13. Pénalités

- Annotations ou marquage sur les plaques de guidon :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Changement de vélo : mise hors course.

- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque: refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

14. Les réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être exposées au président du collège des arbitres dans un délai de 10 minutes suivant l'arrivée du plaignant.

Les réclamations concernant les classements devront être exposées au président du collège des arbitres dans un délai de 10 minutes suivant l'affichage des résultats.

Toutes les réclamations seront traitées immédiatement par le collège des arbitres.

15. Collège des arbitres

Le collège des arbitres sera désigné par la CRVTT-XC à défaut de l'existence d'une commission régionale des arbitres.

Seul le collège des arbitres est habilité à apporter des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses exceptionnelles. Dans un tel cas, un compte rendu des modifications sera adressé à la CRVTT-XC le lendemain de l'épreuve au plus tard.

Pour chaque manche de la coupe régionale, trois arbitres minimum seront désignés.

Conformément aux instructions du comité régional, les frais de vacations sont fixés à 50 euros par arbitre.

Pour officier sur une épreuve, l'arbitre devra obligatoirement porter le tee-shirt officiel « Arbitre ».

Sauf remplacement de dernière minute, tout arbitre ne figurant pas sur le règlement particulier de l'épreuve ne pourra officier. Dans le cas d'un tel remplacement, une annonce sera effectuée dès le début des émargements.